la validité de son raisonnement très-habile contre l'amendement soumis à notre considération : cependant, toutes inégales que soient les armes, je n'hésite pas à accepter le combat, car je crois avoir de mon côté la justice et la vérité dont la force ne peut manquer de finir par triompher. J'ai preté une oreille très attentive au discours éloquent de l'hon, monsieur et je ne puis lui refuser mon approbution sur plusieurs points: mais là où je diffère avec lui c'est lorsqu'il apprécie les motifs de ceux qui supportent l'amendement de l'hon. député de Niagara (M. Currie) et qu'il les taxe de manquer de sincérité, que dis-je, de manquer de loyauté envers la couronne et le pays.

L'Hon. M. CAMPBELL—Je n'ai rien dit autre chose que ccci, à savoir : que j'hésitais à croire à la sincérité de ceux qui tout en voulant une mesure lui fesaient néanmoins la guerre sur les détails.

L'Hon. M. VIDAL—(l'était beaucoup plus fort que cela, car j'ai entendu dire à l'hon. député que les termes de la proposition étaient tels qu'ils prouvaient à l'évidence qu'elle n'avait été faite que dans le but de renverser la mesure.

L'Hon. M. CAMPBELL—Et je répète qu'en effet il en est ainsi, ce qui n'est pas du tout la même chose que ce que l'hon. député

vient de me reprocher.

L'Hon. M. VIDAL-L'hon. monsieur a fait la remarque que nous ne changerions pas la constitution et que la proposition principale demandait simplement à la chambre de voter une adresse à Sa Majesté. est vrai à ne prendre que les paroles mêmes de la proposition, mais je demande à mes hons. auditeurs s'il est de bonne guerre d'essayer de faire croire à la chambre que cette proposition de voter en effet une adresse, n'aura pas pour conséquence de changer la constitution? Ne nous a-t-on pas dit en propres termes que la métropole ne ferait rien tant que le sujet en question n'aurait pas reçu l'assentiment de la législature canadienne? Je maintiens donc que la proposition principale, en dépit de sa modestie, n'est ni plus ni moins qu'une proposition à l'effet de changer la constitution. La chose étant ainsi, elle mérite que nous lui donnions notre plus sérieuse attention, et qu'on nous laisse tout le temps nécessaire pour la discuter libre-Les changements dont on ment et à fond. a parlé et que l'on a essayé de comparer à celui-ci n'ont aucune analogie possible, et je prétends, comme l'a fait mon hon. ami

(M. SEYMOUR), que ce dernier est en réalité une révolution ; et l'expression n'est pas trop forte. Loin d'être, ainsi qu'on l'a affirmé, un simple changement comme la reconnaissance de l'usage de la langue française dans la législature ou même comme la modification plus importante du principe constitutif de cette chambre, cette proposition a pour but de changer de fond en comble notre système et nos relations politiques et de révolutionner les intérêts divers de ce Quelle que soit l'exactitude des assertions de mon hon, ami contre les hons, membres qu'il accuse de dissimuler leur hostilité au principe de la mesure sous une guerre dirigée contre les détails, je les repousse pour ma part ; je ne veux aucunement m'abriter derrière les détails ; au contraire, men vote sur l'amendement de l'hon. député de Niagara est inspiré par les motifs les plus sincères et les plus constitutionnels. Mais cela ne veut pas dire que je m'accorde avec lui sur tous les points en litige, car je ne suis pas certain, en somme, de n'être pas plus prêt de m'entendre avec l'hon. commissaire des t rres de la couronne

L'Hon. M. CAMPBELL—Je suis heureux d'entendre de telles paroles sortir de la bouche de mon hon, ami ; c'est pourquoi j'aimerais à savoir de plus s'il est de l'opinion de l'hon, député de Niagara lorsque cel..i-ci demande un délai d'un mois ou plus?

L'Hon. M. VIDAL—Je répondrai à cette question lorsque j'en vieudrai à parler de ce sujet. Qu'il me soit permis d'ajoutes sculement que loin d'être guidé dans la conduite que je tiens en ce moment par une opposition facticuse, je suis animé au contraire par tous les sentiments de lovauté envers la couronne et envers le pays, et que mon but au lieu de renverser la mesure est uniquement d'en assurer le succès en lui donnant des bases plus larges et plus solides. Combien sont différentes et variées les opinions que l'on a exprimées sur notre position envisagée au point de vue du vote que nous devons donner sur cette proposition! D'un côté, on nous dit que comme représentants du peuple, nous avons pleinement droit de voter comme bon nous semblera,-de l'autre, on nous démontre qu'en ne votant pas dans tel ou tel sens nous ne représentons pas le peuple : comment réconcilier ces deux manières de voir? On nous dit aussi, et c'est le seul argument quelque peu plausible que j'aie entendu sur ce sujet, que si nous laissons échapper l'occasion présente d'unir les